

circulaire

EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE- SESSION 2015

DANS LES SECTEURS DISCIPLINAIRES :

ART

ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON
LINGUISTIQUE (ANGLAIS) ET FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Références : Arrêté du 23 décembre 2003 et note de service n°2004-175 du 19/10/2004
(BO N° 39 DU 28 OCTOBRE 2004)

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS PAR DOSSIER :

Du mardi 7 avril 2015 au vendredi 5 juin 2015 (16h00)

Division
des Examens et Concours

Bureau des examens généraux et
technologiques (lycées)

VR/DEXCO/CC/GM
n°3211/

Affaire suivie par
Mme Graziella MATHELON
Mme Malika BOUALAM
Bureau 221 et 227
Téléphone
(687) 26 61 70
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
dexco@ac-noumea.nc

1 avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa cedex

CONDITIONS REQUISES :

La certification complémentaire est ouverte aux enseignants du second degré, tant du public que du privé, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère de l'Education Nationale et aux enseignants du premier degré du privé, dans les options suivantes :

- arts : cinéma et audiovisuel, histoire de l'art, théâtre
- enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (anglais)
- français langue seconde

Enseignant titulaire ou stagiaire en situation

L'inscription se fait au moyen d'un dossier ci-joint, celui-ci doit être retourné à la Division des Examens et des concours pour **le vendredi 5 juin 2015** délai de rigueur. Ce dossier doit être accompagné d'un mémoire dactylographié de cinq pages maximum.

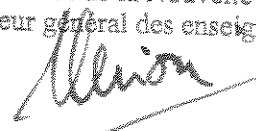
Ce mémoire devra préciser d'une part les titres et diplômes obtenus en France où à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle. Le cas échéant, la participation à un module complémentaire. D'autre part il présentera les expériences d'enseignement :

- d'ateliers
- de stages
- d'échanges
- de travaux effectués à titre personnel ou professionnel
- de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer

L'expérience qui paraîtra au candidat la plus significative fera l'objet d'un développement commenté.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'il sera impossible d'accepter un dossier, quel que soit le motif invoqué, après **le vendredi 5 juin 2015** (le cachet de la poste faisant foi).

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements



Patrick DION



**DOSSIER D'INSCRIPTION-SESSION 2015
A L'EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE**

DU MARDI 7 AVRIL AU VENDREDI 5 JUIN 2015 (16h00)

**Division
des Examens et Concours**

**Bureau des examens
généraux et
technologiques (lycée)**

VR/DEXCO/CC/GM
n° 3211/

Affaire suivie par
Mme Graziella MATHELON
Mme Malika BOUALAM
Bureaux 221 et 227
Téléphone
(687) 26 61 70
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
dexco@ac-noumea.nc

1 avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa cedex

Tel : (687) 26.61.70
fax : (687) 26.61.73

<http://www.ac-noumea.nc>

NOM : Nom de jeune fille

PRENOMS

Né(e) le : à :

Adresse :

SITUATION ACTUELLE : (cocher la situation vous concernant)

- ☐ 1 – Enseignant titulaire du 2nd degré - de l'enseignement public
- de l'enseignement privé
- ☐ 2 – Enseignant titulaire du 1^{er} degré de l'enseignement privé
- ☐ 3 – Stagiaire en situation

Discipline
enseignée :

Etablissement
d'exercice :

OPTION CHOISIE : (cocher l'option choisie)

- ☐ – Arts : Option : ☐ cinéma / audiovisuel ☐ histoire de l'art ☐ théâtre
- ☐ – Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (anglais)
- ☐ – Français langue seconde

Le dossier est à retourner à la Division des Examens et Concours, pour **le vendredi 5 juin 2015 à 16h00** délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi). Ce dossier sera accompagné du mémoire (en double exemplaire), de l'arrêté de titularisation ou de l'arrêté de nomination en tant que stagiaire.

A....., le.....

Signature